



VILLE DE
VERSOIX

MAIRIE

MESSAGE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

A l'attention de Mesdames et Messieurs,
Les Conseillères Municipales et Conseillers Municipaux

VERSION N° 3

FIGÉE LE : 09.12.2021

Evolution du message :	Validé par :	Quand :	Suivi par :
Décision de commencer l'élaboration du message	CA	10.11.2021	STVEP & SSM
Fin de l'élaboration et validation du message	CA	22.12.2021	STVEP & SSM
Préavis Commission Aménagement et transport		22.02.2022	STVEP & SSM
Préavis Commission Culture, Sports et manifestation		24.02.2022	STVEP & SSM
Préavis Commission Finances, administration et économie		03.03.2022	STVEP & SSM
Vote du Conseil Municipal		07.03.2022	STVEP & SSM

**CRÉDIT DE CHF 1'377'000.00 TTC
POUR LA RÉNOVATION DU TERRAIN D,
L'INSTALLATION D'UN SYSTÈME ARROSAGE AUTOMATIQUE
SUR L'ANNEXE DE TERRAIN D'ATHLÉTISME ET
LA CONSTRUCTION DE DEUX TERRAINS DE PADEL TENNIS NON-COUVERTS**



T a b l e d e s m a t i è r e s

1.	RÉSUMÉ À L'ATTENTION DU CONSEIL ADMINISTRATIF ET DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL	3
2.	RÉNOVATION DU TERRAIN D	4
2.1	Réalisation	4
2.2	Homologation	4
3.	INSTALLATION D'UN ARROSAGE AUTOMATIQUE SUR L'ANNEXE TERRAIN ATHLÉTISME	5
4.	CONSTRUCTION DE DEUX TERRAINS DE PADEL NON-COUVERTS	6
4.1	Généralités	6
4.2	Emplacement des terrains de padel	7
4.3	Couverture des terrains de padel	7
4.4	Entretien des terrains de padel	7
4.5	Gestion des terrains de padel	8
4.6	Gestion du matériel – Station BoxUp	8
5.	DÉVELOPPEMENT DURABLE	9
6.	ENVELOPPE BUDGÉTAIRE	10
6.1	Rénovation du terrain D	10
6.2	Installation d'un arrosage automatique sur l'annexe terrain athlétisme	10
6.3	Construction de deux terrains de padel non-couverts	11
7.	PROCÉDURE LÉGALE	12
8.	RÉCAPITULATIF	13
9.	CONCLUSION	13

1. Résumé à l'attention du Conseil administratif et des membres du Conseil municipal

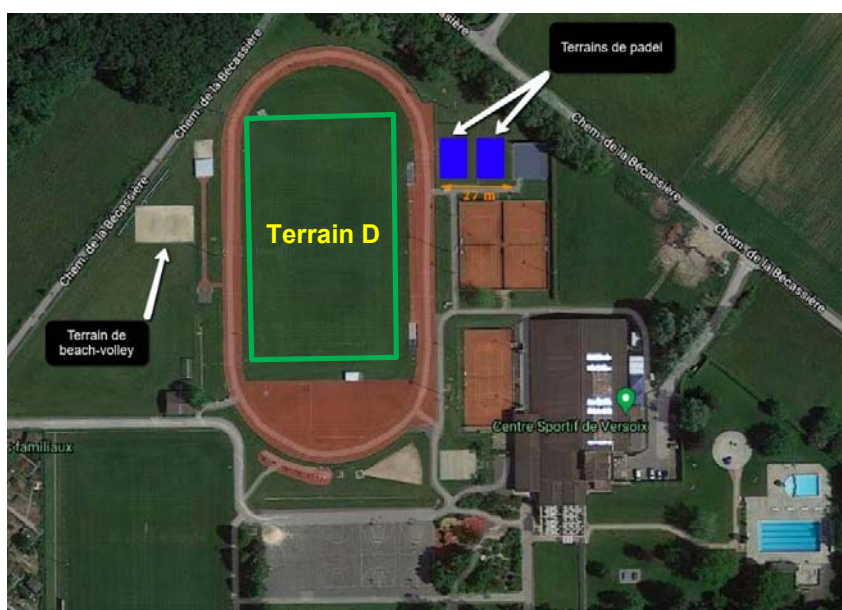
L'objet de ce message d'investissement est principalement axé sur la présentation d'une enveloppe budgétaire qui permettra au Service Travaux, Voirie Espace Public (ci-après : STVEP) de conduire la réalisation des travaux suivants sur demande du Service des Sports et Manifestations (ci-après : SSM) :

- ⇒ Rénovation terrain D, à l'intérieur de la piste d'athlétisme, de juin à septembre 2022, en informant préalablement les dirigeants de Versoix Athlétisme (ci-après : VA) et du FC Versoix dont les entraînements et le calendrier des matches devront être organisés en conséquence en raison de l'indisponibilité du terrain D jusqu'au mois de septembre 2023.
- ⇒ Installation d'un système d'arrosage automatique sur l'annexe du terrain d'athlétisme pour les entraînements de foot et mise à disposition du public.
- ⇒ Construction de deux terrains de padel tennis (ci-après : padel) non-couverts, installés côte à côte ; cette nouvelle infrastructure engendrerait le déplacement du beach-volley sur une partie peu utilisée de l'annexe du terrain d'athlétisme.

Le budget nécessaire, CHF 1'412'000.00 TTC (y.c. déplacement du terrain de beach-volley), pour lesdits travaux a été estimé par le bureau d'ingénieurs TDSport Ingénierie SA de Lausanne, spécialisé dans le domaine des aménagements sportifs.

L'estimation chiffrée résulte du processus inhérent à la procédure mise en place pour les passages successifs des messages d'investissement auprès des commissions concernées (i.e. CSM, AT et FAE pour le présent message) ; en effet, pour un démarrage des travaux de rénovation du terrain D à la mi-juin 2022, ladite procédure ne permet pas de produire un message sur la base de prix obtenus à l'issue d'un appel d'offres et d'une adjudication conduits auprès des entreprises spécialisées.

Ladite estimation a été basée sur la facturation finale inhérente à la rénovation du terrain A et sur le projet de construction de deux terrains de padel dans le cadre du centre sportif de Sous-Moulin à Thônex par le bureau d'ingénieurs TDSport Ingénierie SA.



2. Rénovation du terrain D

Le terrain D inauguré en juin 1993, en même temps que la piste athlétisme, d'une dimension de 108 m x 58 m, n'a jamais été refait (pour rappel, la durée de vie d'un terrain de football en herbe est généralement de maximum 20 ans) ; initialement dédié aux activités de la FSG, ce terrain non-homologué a aussi accueilli à partir de 1996 les activités du FC Versoix.

L'utilisation annuelle moyenne de cette infrastructure sur les 14 dernières années est de 600 heures par an par le VA, et de 300 heures par an pour le FC Versoix.

Sa rénovation est devenue nécessaire car ses fentes de suintement indispensables à la percolation de l'eau en profondeurs, n'existent plus : le terrain D ne pompe quasiment plus. En effet, elles ont été complètement comblées par l'activité des vers de terre qui font remonter les matières fines en surface engendrant le compactage du sol ; les lombrics transforment également en matières fines les tonnes de sables incorporées au fil des ans sur le terrain (plusieurs dizaines de tonnes) pour l'aérer quelque peu.

Une étude technique approfondie permettant d'établir l'état agronomique existant des terrains et des pelouses du CSV avait déjà mis en évidence le besoin de rénovation de ces infrastructures. Cette étude avait été commandée auprès de la Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture de Genève, basée à Lullier.

Malgré les travaux de décompactage entrepris 5 ou 6 fois par an à l'aide du décompacteur VertiDrain acheté en commun avec les communes de la Terre Sainte, dès qu'une pluviométrie atteint 10 mm, le terrain ne pompe plus l'eau et doit être fermé ; souvent durant une semaine, empêchant ainsi le déroulement des entraînements et des matches du FC Versoix, ainsi que les entraînements de VA.

Les travaux de rénovation incluent la réfection de l'arrosage du terrain.

L'espace de saut en hauteur sera réaménagé pour faciliter la manutention du caisson de protection du matelas ; cet espace sera installé à la même place mais sur une surface dure d'une plus grande taille.

2.1 Réalisation

A l'instar du terrain A, un horizon drainant (des fentes de suintements et une couche de gravier d'une épaisseur de 12 cm) sera constitué sur l'ensemble de la surface du terrain D ; le drainage existant sera conservé et remis en fonction sur certains secteurs limités.

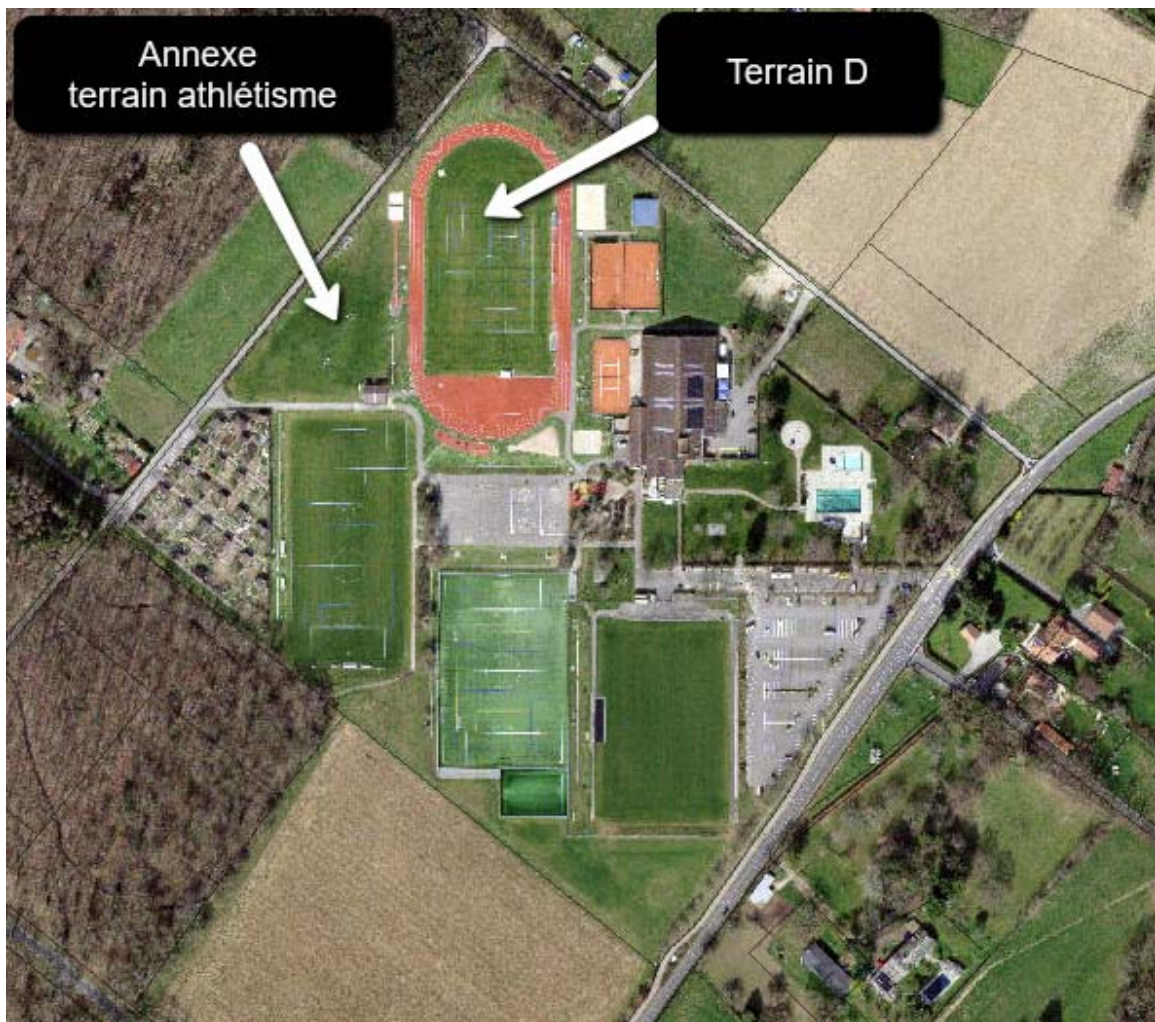
2.2 Homologation

A l'issue de la rénovation, le terrain D ne sera pas homologué car ses dimensions ne le permettront pas et la pose de barrière sur son pourtour est incompatible avec la pratique de l'athlétisme.

3. Installation d'un arrosage automatique sur l'annexe terrain athlétisme

L'annexe du terrain d'athlétisme, d'une surface d'environ 5'000 m², doté d'un drainage depuis 2007 est utilisée par le FC Versoix et VA, et louée à Intersoccer (école privée de football) durant les vacances scolaires ainsi qu'à d'autres sociétés. Cette surface très utilisée sert de terrain tampon quand le synthétique est complètement utilisé et/ou loué ; quand celle-ci est disponible, elle peut également être librement utilisée par les usagers du CSV.

L'installation d'un arrosage automatique permettra d'économiser de l'eau et d'épargner des heures ouvrées (déploiement manuel et repli de l'équipement d'arrosage) grâce notamment à un arrosage de nuit ou de jour, entre les plages d'utilisation (programmation).



4. Construction de deux terrains de padel non-couverts

4.1 Généralités

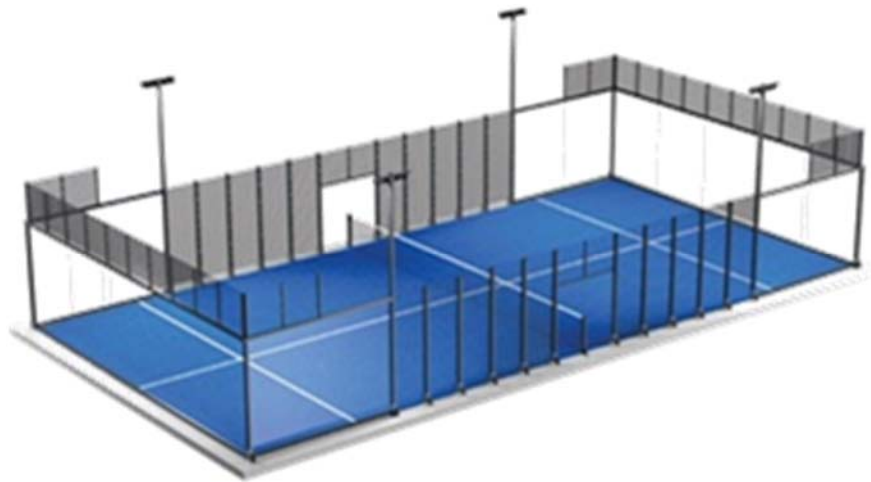
Sport de synthèse de tous les jeux de raquette tels que le tennis, le squash, le tennis de table et la pelote basque, le padel, facile d'apprentissage, se joue à 4 personnes sur un court d'une dimension de 20 m x 10 m., encadré de murs vitrés et de grillages ; ce sport est un véritable cocktail qui a séduit depuis ses débuts les pays sud-américains et l'Espagne, puis l'Europe. En Argentine, il est devenu sport national avec plus de 4 millions de joueurs, et en Espagne, la barre du million a été dépassée dès les années 1980 (c'est devenu le sport le plus pratiqué après le football).

Désormais, les pays européens voisins (France, Belgique, Italie et Angleterre) ont attrapé le virus de ce « sport de ville ».

Les raquettes sont remplies de gomme et ne possèdent pas de cordage, leur surface de frappe est percée de trous. D'une masse d'environ 370 g en moyenne, elles utilisent aujourd'hui des matériaux présents dans d'autres sports de raquettes (carbone, kevlar, graphite, fibre de verre).

Le calcul du score est le même qu'au tennis et les balles utilisées ont une pression légèrement inférieure. Il est joué uniquement en double et le service doit s'effectuer à la cuillère. Sa plus grande différence avec le tennis, cependant, est que les balles peuvent être jouées après rebonds sur les murs, pouvant être transparents (verre trempé) ou le grillage, d'une manière similaire au squash.

À Genève, il existe actuellement 8 terrains dont seulement 3 en intérieur (1^{er} terrain construit en 2012). Le Système Suisse de Réservation recense plus de 2'000 joueurs sur le canton de Genève, actifs sur les terrains de Vernier (2 terrains non-couverts), Bellevue (Country club, 3 terrains couverts et fermés qui risquent prochainement disparaître – changement de propriétaire), Collonge-Bellerive (1 terrain non-couvert), Lancy (1 terrain non-couvert) et Bernex (1 terrain non-couvert construit il y a moins de 6 mois et qui compte déjà 300 nouveaux joueurs).



- 10 m. de large sur 20 m. de long
- 4 m. de hauteur
- Entouré de parois vitrées et de grillage
- Moquette remplie de sable
- Terrain éclairé

4.2 Emplacement des terrains de padel

Les deux terrains de padel, éclairés par des lumières LED, seront construits côte à côte, séparés par un couloir d'accès d'une largeur d'environ 2 m., sur l'emplacement de l'actuel terrain de beach-volley selon une orientation (i.e. rayonnement solaire) compatible avec le confort visuel des joueurs de padel. Un emplacement identique pour les deux nouvelles infrastructures aura l'avantage de créer une dynamique accrue entre les joueurs.

Le terrain de beach-volley sera donc reconstruit sur l'annexe du terrain d'athlétisme, sur un emplacement qui ne gênera pas les activités des autres usagers.

4.3 Couverture des terrains de padel

Le Conseil administratif a demandé au STVEP de calculer le montant d'une enveloppe budgétaire optionnelle dédiée à la couverture des deux terrains de padel.

En cours d'élaboration du présent message, le SSM et le STVEP ont rencontré plusieurs spécialistes des terrains de padel pour traiter ladite enveloppe et pour obtenir des informations sur les aspects techniques des couvertures de terrain de padel. Il est apparu que la configuration optionnelle des terrains de padel au CSV est dénommée configuration couverte et non-fermé ; en effet, la couverture n'éviterait pas à une pluie tombant obliquement de mouiller les terrains en les rendant impraticables.

De plus, la couverture d'un terrain n'amène pas les joueurs à jouer toute l'année ; en moyenne les terrains de padel sont utilisés de mars à novembre, et d'un point de vue statistique, le temps moyen mensuel de jouabilité durant la saison sur un terrain non-couvert est de 22 jours ; ce temps passe à 24 jours, soit deux jours supplémentaires si le terrain est couvert mais non-fermé.

Par conséquent, et bien que l'enveloppe optionnelle (~ CHF 360'000.00) ait été calculée, le SSM et le STVEP ne recommandent pas l'installation d'une couverture sur les terrains à construire.

4.4 Entretien des terrains de padel

À part le contrôle des joints et le serrage des boulons concourant à la rigidité des éléments métalliques thermo laqués des structures verticales, le terrain constitué d'une moquette partiellement remplie de sable n'a pas besoin d'être brossé.

Les coûts d'entretien des terrains de padel pourront donc être absorbés par le budget de fonctionnement du CSV sans majoration du montant alloué.

Le remplacement de la moquette est à effectuer tous les 4 à 5 ans pour un prix par terrain compris entre CHF 4'000.00 et CHF 5'000.00, hors crise sanitaire.

4.5 Gestion des terrains de padel

Concernant le système de gestion des terrains de padel, les services communaux suggèrent d'utiliser le système de réservation proposé par Padel-First (entreprise active dans la promotion du padel à Genève) et qui est actuellement utilisé par les communes de Vernier et Bernex, ainsi que par le Country Club (Bellevue). Il regroupe la majorité des joueurs de padel du canton et permettra aux terrains de Versoix de se faire connaître et d'attirer un grand nombre de pratiquants recherchant des terrains afin de pratiquer ce sport.

Le système est accessible sur un ordinateur ou un smartphone par les utilisateurs qui doivent s'inscrire au préalable sur la plateforme. Il suffit ensuite de réserver le créneau souhaité (jour/heure) et d'effectuer le paiement en ligne par carte de crédit. Une confirmation est ensuite envoyée aux joueurs concernés.

Afin d'accéder à ce système de réservation, un forfait (environ CHF 10'000.00 / année) serait versé à Padel-First afin qu'ils s'occupent des réservations, de répondre aux diverses demandes et de l'encaissement (CHF 12.00 par joueur pour 1h30 soit CHF 48.00 par créneau d'une heure et demie). L'ensemble des recettes liées aux locations, encaissé par Padel-First, nous sera ensuite reversé dans son intégralité à raison de 3 ou 4 fois par année (système actuellement utilisé par Bernex et qui donne entière satisfaction). Le montant des recettes annuelles est estimé à environ CHF 30'000.00 par terrain de padel sur la base des informations liées aux terrains existants.

Concernant l'accès aux terrains de padel, il n'y a pas de porte et les joueurs se rendent directement sur le court à l'heure de leur réservation. C'est le même principe que le court 4 du tennis (pas de barrière/porte).

4.6 Gestion du matériel – Station BoxUp

L'utilisation des terrains de padel pourrait être couplée avec l'installation, à l'extérieur, d'une station BoxUp, constituée de 6 casiers, en bois Accoya, ignifuge (labélisé FSC), permettant, grâce à une alimentation solaire, de mettre du matériel de sport à disposition des usagers par l'intermédiaire d'un contrôle d'accès et d'un contrôle des utilisations via une application à utiliser sur son smartphone. Deux casiers seraient alloués aux joueurs de padel pour y stocker des raquettes et des balles ; les autres compartiments permettraient de stocker différents types de ballons (basket-ball, volley-ball) et de permettre également de recharger des batteries de vélos électriques.

La société BoxUp, établie à Crissier, intègre dans le prix de vente de cet équipement, quatre ans de service incluant la mise à disposition et le remplacement du matériel de sport (casse, perte) ainsi que la gestion de l'utilisation de celui-ci, associée à la mise à disposition de données statistiques des utilisations et des utilisateurs (notamment : âge, genre, fréquence d'utilisation).



5. Développement durable

Voici ci-dessous les impacts de ce projet en termes de développement durable :

Environnement :

- La rénovation du terrain D permettra une réduction des interventions nécessaires à son utilisation et une réduction de l'utilisation de produits d'entretien,
- Concernant le système d'arrosage automatique de l'Annexe Athlétisme, son installation permettra une réduction de la consommation d'eau ainsi qu'une optimisation des ressources (humaines et énergétiques),
- L'éclairage des deux terrains de padel tennis en LED permettra d'économiser l'énergie nécessaire à la pratique de ce sport lorsque les conditions lumineuses le nécessitent (fin d'après-midi et soirée).
- La mise en place de casiers connectés (BoxUp) grâce à une alimentation solaire permet d'économiser des coûts énergétiques tout en offrant une nouvelle prestation.

Economie :

- L'optimisation de l'arrosage par la gestion automatique (terrain Annexe athlétisme) permettra une rationalisation des coûts financiers.
- La diminution du passage des véhicules d'entretien pour le terrain D permet également une rationalisation des coûts financiers.
- L'installation de deux terrains de padel permettra d'obtenir de nouvelles recettes (estimées à Chf 60'000.- par an) grâce aux réservations des utilisateurs.

Social :

- La rénovation du terrain D permettra aux utilisateurs (essentiellement le FC Versoix et le Versoix-Athlétisme) de pouvoir pratiquer leurs activités dans les meilleures conditions et d'attirer potentiellement de nouveaux membres. De plus, la création de deux terrains de padel tennis (qui se joue à quatre personnes) ajoutera un choix supplémentaire d'activités sportives proposées au CSV pour toute la population. Tout ceci augmentera la fréquentation du site, favorisant ainsi la cohésion sociale entre les différentes générations et les milieux sociaux.
- La mise en place de casiers connectés (BoxUp) permettra aux utilisateurs du CSV de profiter de matériel de sport partagé et d'inciter les utilisateurs n'ayant pas de matériel de tester une nouvelle discipline.
- La rénovation du terrain D et la construction des terrains de padel, en plus du réaménagement de l'espace de saut et d'une plus grande disponibilité du terrain Annexe athlétisme, encouragent la pratique d'une activité physique, améliorant de ce fait la santé (physique, mentale et sociale) des pratiquants.

6. Enveloppe budgétaire

6.1 Rénovation du terrain D

Rénovation terrain D (approche évacuation de l'eau et techniques identiques à la rénovation terrain			Montants
Total HT - Travaux préparatoires, d'infrastructures, engazonnement			CHF 651'000.00
Enveloppe budgétaire (base : facture finale terrain A)	CHF	620'000.00	
+ 5 % pour divers et imprévus	CHF	31'000.00	
Total HT - Prestations bureaux d'ingénieurs (honoraires)			CHF 60'000.00
TDSport Ingénierie SA : phases projet, soumission, exécution et réception	CHF	55'000.00	
Etude arrosage et géomètre	CHF	5'000.00	
Total général HT - Rénovation terrain D			CHF 711'000.00
TVA 7.7 %			CHF 54'747.00
Total Général TTC - Rénovation terrain D			CHF 765'747.00

6.2 Installation d'un arrosage automatique sur l'annexe terrain athlétisme

Installation arrosage sur annexe terrain athlétisme			Montants
Total HT - Travaux préparatoires et d'infrastructures			CHF 84'000.00
Enveloppe budgétaire (base : facture finale terrain A)	CHF	80'000.00	
+ 5 % pour divers et imprévus	CHF	4'000.00	
Total HT - Prestations bureau d'ingénieurs TDSport Ingénierie SA incluses dans prestations rénovation terrain D (honoraires)			CHF -
Phases projet, soumission, exécution et réception	CHF	-	
Total général HT - Installation arrosage sur annexe terrain athlétisme			CHF 84'000.00
TVA 7.7 %			CHF 6'468.00
Total Général TTC - Installation arrosage sur annexe terrain athlétisme			CHF 90'468.00

6.3 Construction de deux terrains de padel non-couverts

Construction 2 terrains de padel non-couverts côte à côte		Montants
Total HT - Travaux préparatoires et d'infrastructures visibles		CHF 130'000.00
2 padels non-couverts	CHF	115'000.00
Raccordements électriques éclairage par électricien	CHF	15'000.00
Total HT - Travaux de génie civil		CHF 247'500.00
Installation de chantier	CHF	20'000.00
Raccordement électrique éclairage : génie civil	CHF	18'000.00
Terrassement, creuse et évacuation	CHF	20'000.00
Mise en place fondation en grave	CHF	20'000.00
Pavage sur pourtour	CHF	10'000.00
Enrobé	CHF	10'000.00
Drainage sans raccordement à distance (chambre à proximité)	CHF	25'000.00
Aménagements paysagers	CHF	10'000.00
Rétention EP (ouvrage de régulation du débit)	CHF	15'000.00
Béton armé (fondation continue pour supporter structure = longrine + socles pour supporter structure couverture)	CHF	27'000.00
Raccordement eau au collecteur	CHF	50'000.00
+ 10 % pour divers et imprévus	CHF	22'500.00
Total HT - Prestations bureaux d'ingénieurs		CHF 75'500.00
TDSport Ingénierie SA: Phases projet, enquête, soumission, exécution et réception	CHF	72'500.00
Taxes autorisations de construire (estimation)	CHF	3'000.00
Total HT - Station BoxUp		CHF 16'000.00
Total général HT - Construction 2 terrains de padel non-couverts côte à côte		CHF 469'000.00
TVA 7.7 %		CHF 36'113.00
Total Général 1 TTC - Construction 2 terrains de padel non-couverts côte à côte		CHF 505'113.00
Total Général TTC - Démolition et reconstruction terrain beach volley		CHF 50'000.00
Total Général 2 TTC - Construction 2 terrains de padel non-couverts côte à côte + Démolition et reconstruction terrain beach volley		CHF 555'113.00
Total Général TTC message sans option couverture (terrain D + arrosage + 2 terrains de padel)		CHF 1'411'328.00
Total Général TTC message sans option couverture (terrain D + arrosage + 2 terrains de padel) arrondi		CHF 1'412'000.00

Les terrains de padel non-couverts mis en place pourraient, dans un deuxième temps, quant à leur construction et leur structure initiales, recevoir sans frais une couverture.

La préparation de ce projet a nécessité l'engagement de divers frais (finalisation projet, lancement soumission et rapport adjudication), pour un montant d'environ CHF 35'000.00. Ces frais ont été portés dans le compte de résultats, mais n'étaient pas prévus au budget. Si un dépassement budgétaire devait être constaté lors du bouclage des comptes, un crédit budgétaire supplémentaire sera validé dans l'annexe aux comptes, conformément à l'article 51 al. 2 RAC.

La demande de crédit est donc de 1'412'000.00 – 35'000.00, ce qui fait un total de **CHF 1'377'000.00**.

6.3.1 Option couverture des deux terrains de padel

Coûts supplémentaires pour la couverture des deux terrains de padel			Montants
Béton armé : surplus pour la couverture de deux terrains de padel	CHF	64'000.00	
Rétention EP (ouvrage de régulation du débit)	CHF	25'000.00	
Couverture pour 2 terrain de padel	CHF	140'000.00	
Surcoût pour construction après la pose des terrains de padel *	CHF	25'000.00	
+ 10 % pour divers et imprévus en tenant également compte de la hausse du coût des matériaux	CHF	25'400.00	
Prestations supplémentaires bureau ingénieurs (projet détaillé, consultation architecte, géotechnicien, sefrvices de l'État, mise à l'enquête, suivi des travaux, réception et mise en service)	CHF	41'000.00	
Prestation de tiers	CHF	13'500.00	
Total général HT - Couverture des deux terrainms de padel			CHF 333'900.00
TVA 7.7 %			CHF 25'710.30
Total Général TTC - Couverture des deux terrainms de padel			CHF 359'610.30

* Les surcoûts indiqués recouvrent les engins de levage adaptés aux éléments à mettre en place, les mesure de protection à positionner durant l'installation pour protéger les deux terrains (structure temporaire en bois) ainsi que les difficultés potentielles inhérentes à une couverture à réaliser dans un deuxième temps.

7. Procédure légale

⇒ Présentation Commission Aménagement et transport – Séance n° 1	18.01.2022
⇒ Présentation Commission Culture, Sports et manifestation – Séance n° 1	27.01.2022
⇒ Préavis Commission Aménagement et transport – Séance n° 2	22.02.2022
⇒ Préavis Commission Culture, Sports et manifestation – Séance n° 2	24.02.2022
⇒ Préavis Commission Finances, administration et économie	03.03.2022
⇒ Vote du Conseil Municipal	07.03.2022
⇒ Déclenchement des commandes à l'issue du délai référendaire et lancement de l'appel d'offres	07.04.2022
⇒ Début des travaux terrain D	Mi-juin 2022
⇒ Début des travaux terrains de padel	Oct-déc. 2022
⇒ Fin des travaux terrains D (terrain indisponible jusqu'au printemps 2022)	Septembre 2022
⇒ Fin des travaux terrains de padel	Janvier 2023

8. Récapitulatif

Travaux	Montants	
Total Général TTC - Rénovation terrain D	CHF	765'747.00
Total Général TTC - Installation arrosage sur annexe terrain athlétisme	CHF	90'468.00
Total Général 2 TTC - Construction 2 terrains de padel non-couverts côte à côte + Démolition et reconstruction terrain beach volley	CHF	555'113.00
Total Global TTC - Rénovation terrain D, installation arrosage sur annexe terrain athlétisme, construction 2 terrains d padel non-couverts côte à côte (incluant démolition et reconstruction terrain beach-volley)	CHF	1'411'328.00
Total Global TTC arrondi	CHF	1'412'000.00

9. Conclusion

Pour un centre sportif répondant aux attentes de ces utilisateurs, le Conseil administratif vous demande d'octroyer un crédit de **CHF 1'377'000.00 TTC au STVEP** (CHF 1'412'000.00 – 35'000.00, voir page 10) pour les travaux de rénovation du terrain D, l'installation d'un arrosage automatique sur l'annexe du terrain athlétisme et la construction de deux terrains de padel non-couverts, côté à côté, à effectuer en 2022 et 2023.